

## Dans ce numéro

- L'achat de votre résidence secondaire de rêve
- Faits saillants du budget fédéral 2007
- L'attrait croissant des comptes sur honoraires?
- Le CGRR – Le premier compte du genre au Canada à offrir un «chèque de paie» aux retraités

**Marc Vaillancourt**

Conseiller en placement

Tél : 514-286-7361

Courriel : marc.vaillancourt@nbpcd.com

**Nathalie Jacob**

Adjointe Administrative

Tél : 514-286-7307

Tour McGill College

1501, avenue McGill College, Bureau 3200

Montreal, QC

H3A 3M8

Télécopieur : 514-286-3583

Sans Frais : 1-800-361-7115

**Un encadrement financier pour la  
quiétude d'une retraite bien méritée**

Connaissez-vous quelqu'un qui pourrait bénéficier de notre genre de relations? Les recommandations de clients sont appréciées. Merci.

## La gestion professionnelle de portefeuille

Chers clients,

La gestion quotidienne des placements par des experts de renommée connaît un essor d'envergure chez BMO Nesbitt Burns, et ce depuis de nombreuses années.

Notre firme possède d'ailleurs des actifs de 12.5 milliards sous gestion à cette rubrique, et ce dans les programmes Architecte, Progrès, Orienteur et Quadrant, qui offrent tous une gestion des placements par des professionnels de premier plan.

Je suis d'ailleurs honoré par votre engouement envers ces différentes approches, dont une majorité grandissante d'entre vous bénéficiez sur une base quotidienne, soit par l'entremise d'une ou plusieurs de ces plates-formes.

Sans pour autant définir ici les avantages de chacun de ces programmes, qu'il me soit permis de revenir ci après sur un certain nombre de leurs bénéfices.

Bien sûr, nous vivons dans un monde de plus en plus complexe et exigeant, et le monde de la finance n'en est pas exclu; et que dire de la gestion de votre temps qui est souvent l'élément primordial pour maintenir l'équilibre dans votre vie.

De façon indéniable, un dénominateur commun qui s'inscrit de façon déterminante est votre désir de vous libérer des décisions de placement au jour le jour en confiant la gestion de vos avoirs à des gestionnaires de portefeuille de niveau mondial.

Là où avant, seuls les investisseurs les plus opulents et les grandes institutions pouvaient faire appel à une gestion professionnelle de premier niveau, les services se sont maintenant démocratisés pour atteindre un plus grand nombre d'investisseurs qui

ont maintenant accès à des experts et à leurs connaissances de pointe.

Mais il ne faut pas oublier qu'avec plus de 20 000 gestionnaires de portefeuille répartis dans le monde entier, la sélection des meilleurs gestionnaires est incontestablement un exercice délicat.

L'une des pierres angulaires de nos programmes Architecte, Progrès et Quadrant consiste ainsi à remettre à William M. Mercer dans les 2 premiers cas et à SEI dans le 3ième cas, deux leaders mondiaux dans leur secteur, la sélection et la supervision de ces gestionnaires.

Il va sans dire que plusieurs critères qualitatifs et quantitatifs sont mis en présence pour sélectionner au Canada, aux États-Unis et dans le reste du monde la brochette de gestionnaires de ces programmes.

Une bonne sélection demeure évidemment une étape de grande importance. Mais il ne faudrait pas garder sous silence la tâche essentielle de supervision de ces mêmes gestionnaires qui consiste à opérer sur une base permanente un examen général de chacun d'entre eux.

Il va sans dire qu'un tel processus de sélection et de supervision vous assure que vos placements sont toujours gérés par les meilleurs du secteur.

Bien qu'ayant brossé un tableau très sommaire de quelques uns des bénéfices de nos comptes gérés, je suis persuadé, qu'avec une telle approche que vous êtes plus libres de vous concentrer sur les éléments importants de votre vie, l'esprit tranquille, sachant que vos placements sont entre bonnes mains.

Merci de votre témoignage de confiance.

# Faits saillants du budget fédéral 2007

Le sondage que nous avons réalisé récemment auprès des Canadiens a fait ressortir diverses attitudes vis-à-vis de la retraite, dont le budget fédéral de 2007 a partiellement tenu compte. Vous trouverez ci-dessous les tendances les plus marquées et les propositions rattachées incluses dans le budget.

**Le départ à la retraite ne devrait pas être considéré comme une cassure, mais comme la transition entre le travail à temps plein et la retraite active.** Les préretraités entendent continuer à travailler durant leur période de soi-disant retraite et ils travailleront plus que leurs aînés. Selon les résultats des sondages réalisés par BMO Groupe financier, 58 % des personnes interrogées prévoient travailler pour un employeur dans une certaine mesure après leur «départ à la retraite» et 50 % comptent consacrer une partie de leur temps à leur propre entreprise familiale.

*Pour faciliter la rétention des membres plus âgés et plus chevronnés du personnel, le gouvernement propose, dans le budget fédéral, que les travailleurs qualifiés de 55 ans continuent à accumuler des prestations de retraite, même s'ils reçoivent une rente partielle de leur employeur. Dans le cas des travailleurs autonomes, le gouvernement envisage aussi de relever de 500 000 \$ à 750 000 \$ l'exonération cumulative des gains en capital offerte aux agriculteurs, aux pêcheurs et aux propriétaires de petites entreprises admissibles.*

**Travailler plus longtemps pour rester actif.** Les résultats de notre sondage indiquent que, si les préretraités comptent travailler durant leur retraite, c'est principalement dans le but de conserver une activité intellectuelle (71 %), puis de rester en contact avec les gens (63 %), de gagner de l'argent (61 %), d'exercer une activité physique (56 %), de s'occuper (51 %) et de ne pas s'ennuyer (49 %). Les personnes qui travaillent au-delà de l'âge normal de la retraite continuent à accumuler des droits de cotisation à leur propre REER. Avant le budget fédéral 2007, elles ne pouvaient cependant plus cotiser à leur REER après 69 ans et devaient fermer leur REER avant la fin de l'année de leur 69e anniversaire. À l'échéance, les fonds placés dans le REER peuvent être utilisés pour souscrire une rente, transférés dans un FERR ou retirés en espèces, en fermant le compte. Les personnes qui continuaient à travailler après 69 ans devaient donc puiser dans leur épargne-retraite, qu'elles en aient besoin ou non.

*Le gouvernement proposait aussi de relever de 69 à 71 ans l'âge limite applicable aux REER et aux régimes de pension agréés (RPA). Cela laisse aux contribuables deux années de plus pour cotiser à leur propre REER et faire fructifier leurs fonds à l'abri de l'impôt dans le régime enregistré. Ces propositions, entrées en vigueur après 2006, ont désormais officiellement force de loi.*



**La charité augmente avec l'âge.** Les résultats de notre sondage indiquent aussi que le pourcentage de personnes qui consacrent ou prévoient consacrer beaucoup de temps à un travail bénévole augmente avec l'âge : 15 % des personnes âgées de 45 à 54 ans, 16 % des personnes âgées de 55 à 64 ans, 23 % des personnes âgées de 65 à 70 ans et 22 % des personnes âgées de plus de 70 ans donnent ou comptent donner ainsi une grande partie de leur temps.

*Établissant un parallèle avec les incitatifs prévus dans le budget fédéral de 2006 relativement aux dons admissibles à des organismes caritatifs, le budget de 2007 propose d'étendre aux titres cotés en bourse le traitement fiscal exonéré d'impôt des gains en capital sur les dons de bienfaisance afin d'inclure les dons effectués à des fondations privées.*

Comme il est indiqué ci-dessus, certaines des propositions du budget fédéral 2007 ont été incluses dans le projet de loi C-52, devenu loi lorsqu'il a reçu la sanction royale le 22 juin 2007. Le gouvernement fédéral indique que les lois visant l'exécution du reste des propositions budgétaires 2007 sont en cours d'élaboration pour adoption ultérieure. Ces lois comprendront les propositions indiquées ci-dessus, à l'exception des modifications à l'âge limite applicable aux REER, qui ont récemment été adoptées.

# L'attrait croissant des comptes sur honoraires?

Connaissances, orientation et conseils indépendants et personnalisés sont les principaux privilèges des investisseurs qui font appel à un conseiller en placement professionnel. Vous pouvez désormais profiter de tous ces avantages, et plus encore, en contrepartie d'honoraires forfaitaires.

Les programmes sur honoraires, tels que les programmes Méridien, Architecte, Quadrant, Progrès et L'Orienteur de BMO Nesbitt Burns, offrent des comptes de placements assortis d'honoraires à la fois prévisibles et explicites. Ces honoraires globaux couvrent tous les services et avantages, y compris l'accès à des experts, les conseils des spécialistes, les travaux de recherche sur les placements et la consultation des comptes par Internet. Les frais d'opération courants n'entrant plus en ligne de compte, l'investisseur peut, avec son conseiller en placement, mettre l'accent sur ses objectifs en ne pensant qu'à ses besoins et à sa situation personnelle.

Quelle que soit la formule que vous privilégiez - que vous préfériez les comptes non discrétionnaires ou gérés, BMO Nesbitt Burns offre un programme capable de répondre à vos besoins.

## Formule non discrétionnaire :

Si vous aimez participer activement aux décisions de placement courantes, effectuer des recherches sur les placements et vous tenir au courant de l'actualité économique et financière, la formule non discrétionnaire pourrait vous convenir. Le programme Méridien BMO Nesbitt Burns vous permet de conserver les rênes grâce à une démarche véritablement basée sur la collaboration. Toutes les décisions de placement sont le fruit de votre collaboration avec votre conseiller en placement, et c'est vous qui choisissez dans quelle mesure vous participez à la construction de votre avenir financier.

## Formule gérée :

Si vous préférez ne pas avoir à vous soucier des décisions courantes à prendre pour votre portefeuille, la formule «gérée» vous permettra de vous concentrer sur les aspects les plus importants de votre vie.

Nos programmes gérés comprennent, entre autres :

### Le Programme Architecte BMO Nesbitt Burns<sup>MC</sup>

Le programme Architecte est le premier compte à gestion unifiée complet offert au Canada. Vous bénéficiez d'un degré supérieur de diversification et de contrôle qui vous permet à la fois d'améliorer votre rendement potentiel et d'atténuer la volatilité de votre portefeuille. Vous pouvez rassembler au sein d'un seul et même compte une sélection inégalée d'options de placement, en choisissant parmi un large éventail de gestionnaires réputés et toute une gamme de fonds communs de placement et de fonds cotés en bourse de premier ordre. Vous profitez en outre de services à valeur ajoutée, tels que le

rééquilibrage automatique du portefeuille et une meilleure planification fiscale, qui se traduisent en fin de compte par une méthode plus robuste de la gestion de portefeuille. Vous jouissez aussi de la sécurité qu'offre un système de surveillance à plusieurs paliers - dont les acteurs sont le Groupe conseil en gestion de portefeuilles de BMO Nesbitt Burns, des conseillers en placement externes et votre conseiller en placement. Moyennant un placement minimum de 150 000 \$, le programme Architecte vous procure d'énormes avantages combinés dans une solution unique et simplifiée.

### Le programme Quadrant BMO Nesbitt Burns

Le programme Quadrant est un programme de placement complexe qui fait fond des connaissances spécialisées de BMO Nesbitt Burns et de SEI Investments (SEI) pour vous offrir un portefeuille de fonds communs de placement institutionnels assorti d'une diversification stratégique à plusieurs paliers. Vous recevez en outre divers services professionnels à valeur ajoutée - tels que la répartition de l'actif, le rééquilibrage régulier du portefeuille et la modification de la répartition tactique de l'actif - assurés de façon systématique. Le tout, en contrepartie d'honoraires prévisibles et raisonnables.

### Le compte Progrès BMO Nesbitt Burns

Le compte Progrès vous donne accès à des gestionnaires de premier ordre sélectionnés dans le monde entier en fonction de leur domaine de spécialisation et de leur style de gestion des placements. Comme avec le programme Architecte, la surveillance est assurée à plusieurs paliers - par le Groupe conseil en gestion de portefeuilles de BMO Nesbitt Burns, Mercer, Consultation en gestion des placements et votre conseiller en placement - pour mieux maîtriser le risque.

### Le programme L'Orienteur BMO Nesbitt Burns

Le programme L'Orienteur mise sur les connaissances internes de BMO Groupe financier en donnant accès aux travaux de recherche de premier ordre de BMO Marchés des capitaux, ainsi que sur les services de gestion de portefeuille de Jones Heward Conseiller en valeurs et de Harris Gestion de placements Inc. Nous offrons trois portefeuilles d'actions respectivement axés sur les actions canadiennes, les actions américaines et les actions mondiales, ainsi que quatre portefeuilles de titres à revenu fixe ayant pour thème les titres à revenu fixe canadiens, les titres à revenu fixe américains, le revenu mensuel et un portefeuille fiduciaire. Chacun de ces programmes a ses propres avantages et peut être combiné aux autres. N'hésitez pas à demander des renseignements complémentaires à votre conseiller en placement.

1 Investor Economics. The Fee-based Report. Édition de l'hiver 2007

2 Sondage Brendan Wood International «Institutional Equity Research, Sales and Trading Performance in Canada», rapport 2006. Les résultats s'appliquent à BMO Nesbitt Burns et aux sociétés absorbées.

# Le CGRR – Le premier compte du genre au Canada à offrir un «chèque de paie» aux retraités

Depuis des années, vous épargnez prudemment et investissez sagement pour vous assurer une retraite confortable. Maintenant que vous amorcez une transition vers la retraite, vous êtes confronté à de nouveaux défis financiers : vous devez notamment pouvoir tirer un «chèque de paie» de votre épargne et de vos revenus d'autres sources.

Le Compte de gestion du revenu de retraite L'Accès<sup>MC</sup> BMO Nesbitt Burns (CGRR) vise à vous aider à surmonter les défis associés à la gestion de trésorerie pendant les diverses phases de la retraite. Le CGRR intègre harmonieusement vos placements

auprès de BMO Nesbitt Burns et un compte de chèques BMO Banque de Montréal.

Tous vos revenus de retraite – salaire, prestations du Régime de rentes du Québec/Régime de pensions du Canada (RRQ/RPC), pension de la Sécurité de la vieillesse (SV), retraits d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), rente d'un régime de retraite privé, épargne-retraite et rentes viagères – peuvent être déposés directement dans le CGRR. Vous pouvez ensuite retirer un montant mensuel, et payer vos factures, sur ce compte.

## Voici les avantages d'un CGRR :

Combinaison de votre compte de placement BMO Nesbitt Burns, d'un compte de chèques BMO Banque de Montréal <sup>MD</sup> et d'une marge de crédit pour vous donner directement accès à votre argent
Relevé mensuel consolidé indiquant à la fois vos opérations bancaires et vos opérations de placement
Chèque de paie mensuel et stratégie de trésorerie
Outils vous permettant d'évaluer votre situation financière globale, d'analyser vos revenus et dépenses prévus, et de mettre en place un plan de revenu facile à gérer
Maxi-Carte <sup>MD</sup> BMO Nesbitt Burns offrant tous les privilèges bancaires, y compris l'utilisation des guichets automatiques de BMOMD
Marge de crédit et chèques personnalisés gratuits en dollars canadiens ou en dollars US
Suivi en ligne du compte avec CyberAccès BMO Nesbitt Burns <sup>MD</sup>

Pour en savoir davantage sur ce service unique, adressez-vous à votre conseiller BMO Nesbitt Burns.

Collaborateurs : «La retraite à 60 ans? Songez-y bien» par le Service de marketing de BMO Nesbitt Burns; «Comment faire comprendre à vos enfants la valeur de l'argent» par le Service de marketing de BMO Nesbitt Burns; «Le budget fédéral 2007 : Un budget axé sur la famille – Sommaire des principales dispositions visant les particuliers» par John Waters; et «Se tourner vers l'étranger» par Martha Hill, CFA.

Les commentaires publiés ici ne constituent pas des conseils d'ordre juridique, ni une analyse définitive du caractère applicable des lois fiscales ou des lois régissant les fiducies et les successions. Ils sont de nature générale et toute personne devrait obtenir un avis professionnel sur sa situation fiscale particulière avant de prendre une décision. Les opinions, estimations et projections contenues dans ce document sont celles de l'auteur à la date indiquée et sont sujettes à changement sans préavis; elles peuvent ne pas refléter celles de BMO Nesbitt Burns Inc. («BMO NBI»). Tous les efforts sont faits pour assurer que le contenu du présent document est tiré de sources considérées comme fiables et que les données et les opinions sont complètes et précises. Cependant, l'auteur et BMO NBI ne peuvent donner aucune garantie, expresse ou implicite, à cet égard et ne peuvent être tenus responsables des erreurs ou omissions éventuelles, ni des pertes découlant de l'utilisation de ce document ou de son contenu. BMO NBI peut, en outre, disposer d'information n'y figurant pas. Ce document n'est pas une offre de vente ou une sollicitation d'achat de titres quels qu'ils soient, et ne devrait pas être considéré comme tel. BMO NBI peut par ailleurs assurer des services de conseils financiers ou de prise ferme pour certaines des sociétés mentionnées dans ce document et peut recevoir une rémunération à cet effet. BMO NBI est une filiale en propriété exclusive de la Corporation BMO Nesbitt Burns Limitée, elle-même filiale indirecte en propriété exclusive de la Banque de Montréal. Aux résidents des États-Unis : BMO Nesbitt Burns Corp. et/ou BMO Nesbitt Burns Securities Ltd., filiales de BMO NBI, endossent la responsabilité du contenu de ce document sous réserve des mêmes conditions ci-dessus. Tout résident des États-Unis désirant effectuer une opération sur les titres mentionnés dans ce document doit le faire par l'intermédiaire de BMO Nesbitt Burns Corp. et/ou BMO Nesbitt Burns Securities Ltd.

<sup>MD</sup> «BMO (le médaillon contenant le M souligné)» est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence. «Nesbitt Burns» est une marque de commerce déposée de la Corporation BMO Nesbitt Burns Limitée, utilisée sous licence.